

CASSE DES DIPLOMES DU TRAVAIL SOCIAL LE MINISTERE PRATIQUE LE DIALOGUE DE SOURD !



Le 16 juin 2016, les organisations CGT et FO membres de la Commissions professionnelle Consultative (CPC) ainsi que la FSU et SUD, ont été reçues à leur demande par le nouveau directeur de cabinet de la ministre Ségolène Neuville, secrétaire d'état chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.



Les organisations syndicales CGT et FO avaient fait parvenir en amont un argumentaire sur la forme et sur le fond expliquant de façon précise les raisons de leur opposition à cette refonte des 13 diplômes et certificats du travail social encore existants. Elles soulignent leur inquiétude par rapport à l'abaissement du coût du travail, la polyvalence et la flexibilisation recherchée chez les salariés à travers la construction de socles communs par niveau de qualification, l'ouverture des passerelles et des dispenses de diplômes à des métiers hors champ du social, et dénoncent le changement de logique poursuivi par l'étude de structures d'emploi occultant les métiers et diplômes, sous tendus par le travail en cours.

COMMUNIQUÉ

Dans un contexte de mobilisation par la grève et les manifestations contre la destruction du Code du travail, le directeur de cabinet nous a affirmé prendre le temps de la concertation et du dialogue social, alors même que nous dénonçons la marche forcée imposée à la CPC empêchant toute réflexion de fond, demandant même avec aplomb à la CGT et à FO de revenir en CPC. Il nous a été indiqué que du retard avait été pris dans le travail prévu au regard des échéances fixées par le plan d'actions gouvernemental. Nous maintenons que cette refonte des diplômes du travail social signe leur destruction alors même qu'ils sont actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, territoriale et hospitalière). **Notre résistance depuis plus d'un an avec tous les professionnels concernés n'y est certainement pas pour rien !**

**FO – Fédération Nationale
de l'Action Sociale
Tél. : 01 40 52 85 80**

**FO – Fédération des Service
Publics et de Santé
Tel. : 01 44 01 06 00**

**CGT – Fédération Santé
et Action Sociale
Tél. : 01 55 82 87 49**

Pendant cette rencontre le représentant de Mme Neuville a manqué de sang-froid comme le Premier ministre qui, face à un projet de loi El Khomri minoritaire (contesté par 60% de syndicats représentatifs et imposé au 49.3 en première lecture à l'Assemblée Nationale), a refusé tout véritable dialogue contradictoire et argumenté. **Le fond n'a pas été abordé et les organisations syndicales ont eu du mal à faire entendre leur voix.**

Nous avons dû rappeler que **CGT et FO sont parties prenantes de la CPC depuis sa création** et que dès lors personne ne peut nous faire un procès d'intention sur notre attachement à cette Commission Professionnelle.



Par notre retrait actuel de la CPC, une première depuis sa création, nous montrons simplement notre détermination. **Nous refusons de collaborer aux travaux en cours** qui nous sont imposés pour : réduire les dépenses publiques par la casse des diplômes ; développer la polyvalence ; favoriser la compétence et l'employabilité contre la qualification et ainsi aider les employeurs à réduire le coût du travail.

Nous avons dénoncé la situation dégradée dans les établissements et services avec d'ores et déjà le retour massif des faisant fonctions, le développement des contractuels dans le public, le recours au bénévolat et la déqualification qui s'accélère du fait des contraintes financières insupportables et imposés au nom de l'austérité budgétaire.



Face à un représentant de la ministre qui n'a pas arrêté de nous expliquer que le cahier des charges imposé n'était pas autoritaire mais devait être mis en musique rapidement car « *bon pour l'avenir du travail social* », **l'ensemble des organisations syndicales présentes a réaffirmé l'exigence de voir ce projet abandonné.**

CGT et FO ont indiqués, pour leur part, qu'elles seraient prêtes dès lors à participer à l'amélioration des diplômes révisés de 2002 à 2009 en se saisissant des évaluations produites entre 2011 et 2014 dans le cadre de la CPC. **Seul ce travail est prioritaire** et non la poursuite de la mise en œuvre d'une lettre de mission, qui veut imposer sur la forme comme sur le fond, dans l'urgence la destruction de nos métiers.

COMMUNIQUÉ

Face à ces casseurs du Travail Social, **les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD demandent à être reçues le 21 juin 2016, jour de la prochaine CPC**, par la ministre de la santé Marisol Touraine **pour enfin être entendues et obtenir satisfaction.** Elle seule a le pouvoir de décider de suspendre ce projet, c'est ce que nous irons exiger.

Paris, 17 juin 2016

**FO – Fédération Nationale
de l'Action Sociale
Tél. : 01 40 52 85 80**

**FO – Fédération des Service
Publics et de Santé
Tel. : 01 44 01 06 00**

**CGT – Fédération Santé
et Action Sociale
Tél. : 01 55 82 87 49**